

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 22 Septembre

Les grandes manœuvres de l'Est

Ordre du jour du général Saussier

Le général Saussier a adressé aux troupes qu'il a commandées l'ordre général suivant :

Au moment de la dislocation des troupes qu'il a en l'honneur de commander, le général directeur des manœuvres, est heureux de rendre hautement témoignage à leur zèle et à leurs efforts.

L'état-major de l'armée a donné la certitude que, sous l'habile direction d'un chef absolument hors ligne, il est prêt à fonctionner dans toutes les éventualités de la guerre.

L'infanterie a supporté les fatigues, souvent peu ordinaires, avec une énergie et une force de résistance qui prouvent qu'elle ne le cède en rien, comme qualités de marche, à ses aînés de la République et de l'Empire.

L'infanterie de marine mérite de prendre part à ces éloges.

La cavalerie a montré que, grâce à la vive intelligence de nos soldats, elle possède toutes les aptitudes voulues pour éclairer et protéger nos armées en mouvement.

L'artillerie s'est fait remarquer en toutes circonstances par sa belle tenue, par sa mobilité et généralement par le choix judicieux de ses emplacements.

L'organisation défensive des positions, la déviation de la voie ferrée et le lancement du pont métallique si rapidement effectués à Mathaux, les utiles indications obtenues au moyen du ballon captif, ont permis au génie de s'affirmer comme quatrième arme sur le champ de bataille.

Le service de santé a toujours été à la hauteur de la situation, souvent difficile.

La télégraphie, le trésor et les postes, ont fonctionné avec une parfaite régularité.

Tout le monde, en un mot, a rivalisé d'entrain et d'ardeur pendant la durée des manœuvres.

Pour l'intendance, toutefois, le général directeur tient à insister d'une façon toute particulière et à constater que, grâce aux efforts dévoués, grâce aussi au service fécond qui a mis l'administration et le commandement dans une seule main, elle a toujours été à même de pourvoir à tous les besoins du soldat.

Le service des chemins de fer, intimement lié aujourd'hui à tous les services militaires, ne doit pas être oublié ici, et la grande compagnie de

l'Est, a droit à notre gratitude, pour l'aide si précieuse et le concours si éclairé, qu'elle nous a prêtés.

Enfin, le général directeur des manœuvres ne veut pas terminer cet ordre général sans remercier les populations des départements que les troupes ont eu à parcourir. Elles ont montré, en supportant avec la plus extrême bonne volonté, les lourdes charges qui leur étaient imposées, un patriotisme et un désintéressement dignes des plus grands éloges.

Grand quartier général de Vitry-le-François, 18 septembre 1891.

Général SAUSSIER.

LE DISCOURS DE M. CARNOT

ET LA PRESSE ÉTRANGÈRE

Autriche

Le discours de M. Carnot, dit la *Neue Presse*, provoquera certainement partout au grand contentement, car, tout en parlant de l'armée ainsi qu'il convenait, l'orateur a intercalé quelques déclarations rassurantes, témoignant des dispositions pacifiques de la France.

Suivant la *Wiener Tagblatt*, la réponse de la France au toast d'Erfurt est on ne peut plus digne et mérite d'être appréciée en Allemagne.

Le *Neue Tagblatt* dit : « Nous enregistrons avec plaisir les excellentes déclarations du président de la République, lesquelles présentent l'avantage de ne pouvoir être mal interprétées par personne. Nous souhaitons que les paroles de M. Carnot exercent sur l'opinion publique en France une salutaire influence. »

Suisse

Le *Journal de Genève*, répondant aux journaux qui considéraient le discours d'Erfurt comme injurieux pour la France, dit :

Ce speech militaire était inopportun, mais personne en Allemagne ne songe à provoquer la France. Chacun sait que le calme dont celle-ci a fait preuve n'est pas celui de la peur, mais celui de la force. La revue de Vitry-le-François donne une haute idée de la puissance militaire de la France. C'est ce que M. Carnot constate et cette confiance que la France nouvelle met dans sa force n'est pas une menace de guerre, mais un gage de paix.

Russie

Le *Nouveau Temps* loue chaleureusement le ton digne et pacifique du discours de M. Carnot, président de la République française. Il s'y est montré ardent patriote et sage homme d'Etat,

tions qui lui étaient apportées, il opérait un tri savant, distinguant avec une habileté funeste ce qui pouvait le mieux servir l'Allemagne et, par conséquent, ce qui risquait de nuire le plus à la France.

Tenu en mince considération par la généralité de ses confrères, correspondants des journaux étrangers de tout l'univers, il n'entretenait des relations amicales, en dehors de ses collègues allemands, qu'avec le seul Joë Wilkie. Il éprouvait même une affection particulière pour cet Anglais dont les sentiments anti-français étaient presque aussi accentués que les siens.

Il reçut donc très bien Catherine, quand, introduite à son tour auprès de lui, elle lui eut remis la lettre de son excellent camarade.

C'était un singulier homme que ce Cornélius Schlang.

Le visage anguleux, la peau sèche et ridée, le regard fuyant abrité derrière des lunettes bleues la bouche cachée sous une barbe épaisse d'un jaune sale, il avait dans tout son corps long, maigre, efflanqué, un je ne sais quoi de serpent. On était étonné de le voir marcher et non ramper. Brutal avec les faibles, cauteleux avec les forts, il écorchait prétentieusement le français qu'il parlait lentement et avec difficulté ; au contraire quand il s'exprimait en allemand, il mangeait toutes les voyelles déjà si rares dans cet idiome peu harmonieux, ne laissant entendre que les nombreuses consonnes, ce qui faisait ressembler son allocution à un éternement prolongé.

— Mon honorable ami, dit-il à Catherine, ne me désigne pas le genre d'emploi que vous sollicitez, mais il me fait suffisamment comprendre

sachant rendre l'hommage que méritent la France et sa belle armée, sans rien dire néanmoins qui puisse alarmer l'Europe, comme l'a fait récemment l'empereur Guillaume à Erfurt.

Belgique

Bruxelles, 19 septembre.

Le Nord, dans sa correspondance de Saint-Petersbourg, parlant du discours de M. de Freycinet, dit que c'est avec une vraie satisfaction qu'on a entendu M. de Freycinet constater les progrès accomplis pas son pays dans le domaine militaire, parce que la France, forte et amie de la Russie, est depuis longtemps considérée en Russie comme la meilleure garantie de la paix. La France possède, maintenant, le juste sentiment de sa force et de son influence internationale. Ce discours, noble de fierté, et que ne dépare aucune forfanterie, nous a bien montré que la France justifie pleinement l'attitude que la nation russe, son gouvernement et son souverain, viennent d'observer envers ce pays pendant la visite à Cronstadt.

CONVULSIONS

DES REPTILES

La *Gazette de Cologne* adjure le peuple allemand de s'unir pour résister au danger qui le menace à l'Est et à l'Ouest.

L'article se termine ainsi :

« Dans le silence des steppes, dans les pauvres villages russes, aucune lueur de civilisation n'éclaire le peuple sur les horreurs et la barbarie de la guerre. Et toute l'amabilité et la civilisation des Français s'engloutiront dans le tourbillon furieux de l'excitation, quand sonnera là-bas le tocsin de la guerre. Malheur au peuple mal conseillé qui désarmerait le premier... »

« Le peuple allemand doit envisager avec énergie sa lourde destinée et agir d'après le proverbe français : Aide-toi, le ciel t'aidera. »

A l'occasion même des troubles qui ont signalé la première représentation de *Lohengrin*, le grand journal anglais le *Standard* s'est livré à une attaque contre la France, qui peut étonner de la part d'un organe quasi ministériel, après la réception de la flotte française à Portsmouth.

« L'Allemagne, qui tient la main sur la poignée de son épée, écrasée par les charges militaires, doit se demander si elle ne devrait pas en finir au plus tôt avec la France, puisque la lutte est inévitable. Les manifestations anti-allemandes comme celles qui viennent d'avoir lieu pourraient certainement avoir des conséquences graves. L'on est trop porté à attribuer ces manifestations au caractère impressionnable de la populace pa-

la nature des services que vous avez à nous rendre. Il vous recommande à moi comme une fille d'une intelligence remarquable, aimant son pays avec passion et prête à tout pour le prouver.

— Monsieur Joë Wilkie est assurément très bon pour moi, répondit-elle, rouge d'orgueil, je puis pourtant vous affirmer qu'il n'exagère pas mon amour pour l'Allemagne.

— Vous accepteriez, je crois, une place de gouvernante pour les enfants, dans une bonne famille ?

— Certes.

— Ce serait chez des Français, comme vous pouvez le supposer.

— Naturellement.

M. Cornélius Schlang sonna son domestique qui parut aussitôt.

— Le grand Fritz est-il venu aujourd'hui ? lui demanda-t-il.

— Il vient d'arriver et attend dans l'antichambre que monsieur veuille bien le recevoir.

— Dites-lui de venir.

Une minute après, le grand Fritz faisait son entrée dans le cabinet de son supérieur. C'était une espèce de colosse né en Silésie. Il était attaché en qualité de cocher à la maison de l'ambassadeur d'Autriche. L'art de faire parler les domestiques sur leurs maîtres était poussé par lui jusqu'à la perfection.

Il connaissait sur le bout du doigt le personnel des antichambres, des cuisines et des écuries du monde politique. Dès qu'une vacance se produisait dans un emploi quelconque, il accourait en prévenir son chef qui faisait en sorte de combler le vide en plaçant une de ses créatures.

risienne et non à une rancune inventée du vrai peuple français. A cela on répondra à Berlin et ailleurs que c'est la populace de Paris qui, trop souvent, a été cause de la guerre et a fait des révolutions. »

Le *Courrier de Naples* jouant plus aigrement encore sur le même thème, déclare que la guerre est préférable aux charges intolérables de la paix armée, invoque la guerre comme une délivrance et s'écrie en terminant : « Une étincelle, s'il vous plaît ! »

L'entente Franco-Russe

Le correspondant parisien du *Times* démontre que l'entente franco-russe est la garantie de la paix, car, dit-il, après cette entente, la liberté d'action de l'une des parties contractantes est affectée par la liberté de l'autre. La France ne pourrait plus se lancer seule dans la guerre, car désormais elle se croirait trahie si elle n'avait pas la certitude que la Russie marchera avec elle, et de l'autre côté, en liant sa politique à celle de la Russie elle a virtuellement renoncé à son droit de déclarer seule la guerre.

La France, avant Cronstadt, aurait pu partir en guerre isolément et sans être accompagnée de la Russie, la pression populaire aurait pu l'y contraindre et la forcer également à marcher si la Russie avait déclaré ou s'était vue déclarer la guerre, car l'esprit public en France, qui jusque là ne s'était habitué à compter que sur lui-même, serait trop abattu par ce qu'il se considérerait comme abandonné. Il deviendrait ainsi presque impossible à la France de provoquer des hostilités.

La politique de la Russie est affectée dans une certaine mesure par des raisons de même nature, et de plus, ajoute le correspondant du *Times*, cette puissance n'est pas encore prête à faire la guerre et elle ne le sera pas de quelque temps encore.

La question des Dardanelles

Le *Nouveau Temps* refuse de croire que le commandant anglais ait accompli la descente dans l'île de Sigi de son propre chef et avec la permission des autorités turques. Il déclare indispensable, si cela est, que le gouvernement britannique explique catégoriquement cet incident et qu'il en fasse porter la responsabilité au commandant.

L'organe russe trouve même apportun de soulever la question de savoir si le séjour de l'escadre anglaise dans l'Archipel est compatible avec la tranquillité de l'Europe, puisqu'elle s'aventure à opérer des manœuvres de descente sur le territoire étranger, quand elle a pour cela des

— Ne m'avez-vous pas dit hier, lui demanda M. Cornélius Schlang, que la gouvernante du général Couvrillé était sur le point de partir pour se marier.

— Parfaitement. Monsieur m'a même répondu qu'il était désolé de n'avoir personne sous la main pour tâcher de pouvoir l'introduire dans la place.

— Voici Mademoiselle qui se présente aujourd'hui et à qui cette situation pourrait convenir. Veillez lui donner sur le champ des renseignements sur la maison.

— C'est facile. Service très doux, le général ne regarde pas à l'argent, la générale est toujours malade et ne s'occupe de rien, deux enfants, un petit garçon et une petite fille très gentils et qu'on dirige sans peine. Bons gages. Considération pour les serviteurs, et surtout pour la gouvernante. On préfère une Luxembourgeoise ou une Suisse, à défaut d'une Alsacienne, pour habituer les enfants à parler allemand.

— Très bien. Dites-nous maintenant un mot des services particuliers que Mademoiselle serait appelée à nous rendre dans cet emploi, en admettant qu'elle eut la chance d'être acceptée.

— Ces services peuvent être immenses : le général est sous-chef d'état-major au ministère de la guerre. Toutes les questions de mobilisation sont de son ressort. C'est assez dire.

— En effet, ponctua Catherine dont l'œil s'alluma.

— Il s'agit à présent, reprit Cornélius Schlang, de trouver la personne qui introduira Mademoiselle dans la maison.

— C'est fait. La générale est créole. Elle a

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT 48

SANS FEU NI LIEU

ROMAN D'UNE ALSACIENNE

DEUXIÈME PARTIE
A PARIS

IX

UN « REPTILE »

On ne voyait jamais ces derniers rue Monthyon, et cependant, dans les pièces de caisse envoyées chaque mois à Berlin pour la justification de ses dépenses par le fameux reptile, on trouvait des reçus signés de coulisiers en vedette à la Bourse, d'employés dans des maisons de fournitures militaires, d'architectes sans clientèle, habiles à lever des plans de fortifications, de princesses cosmopolites reçues dans des salons diplomatiques et surtout des dames aux mœurs équivoques, savantes dans l'art de profiter des moments d'épanchement pour arracher des aveux délicats, des confidences dangereuses.

A tous les échelons de la société parisienne, Cornélius Schlang avait placé des agents soigneusement dressés, par l'intermédiaire desquels son bureau n'était qu'une vaste oreille dans laquelle venaient se répercuter tous les bruits, toutes les nouvelles de tous les mondes. Dans les informa-

territoires qui lui appartiennent, comme les îles de Malte et de Chypre. On ne devrait donc pas s'étonner si le gouvernement ture, instruit déjà par les souvenirs de Chypre et d'Égypte, demandait, après l'incident de Sigry, l'appui que devront lui accorder les puissances amies pour obtenir l'éloignement d'aussi dangereux voisins que les Anglais.

Le grand duc Alexis en France

Paris, 20 septembre.

Hier soir, vers dix heures, au moment où le grand duc Alexis sortait du restaurant de la Maison-Dorée, où il avait dîné avec le duc de Leuchtenberg, une foule de deux ou trois cents personnes l'a entouré et acclamé en criant : « Vive la Russie ! Vive la France ! »

Un individu s'est approché de sa voiture et a crié à deux reprises : « Vive la Pologne ! A bas l'assassin de mon pays ! » La foule s'est précipitée sur cet individu et l'a roué de coups.

Heureusement pour lui que les gardiens de la paix sont arrivés assez à temps pour l'empêcher d'être complètement assommé. Il a été conduit au poste voisin. C'est un Polonais nommé Passewitch, âgé de 30 ans, se disant professeur.

La deuxième de « Lohengrin »

Paris, 19 septembre.

Les mesures de police prises en vue de la manifestation antiwagnérienne sont très rigoureuses. La cavalerie a été notablement renforcée. En prévision des troubles qui auraient pu se produire devant les ambassades d'Allemagne et de Russie, des escouades d'agents sont postées sur les ponts donnant accès rue de Lille et rue de Grenelle où sont situées ces ambassades.

Sur la place de l'Opéra et les rues avoisinantes, tout stationnement est interdit. Des charges ont lieu à des intervalles assez rapprochés pour faire évacuer le terrain plein.

Les cafés situés sur les boulevards des Capucines et des Italiens sont bondés de monde. La brasserie de Hanovre, qui fut mercredi le théâtre de scènes déplorables, est remplie de consommateurs, dont un grand nombre ont un accent tudesque. La foule amassée sous les fenêtres du Cercle militaire est violemment dispersée par les gardes municipaux.

Les spectateurs qui sont munis de coupons sont seuls admis à pénétrer sous le péristyle.

M. Peyramont, directeur de la Revanche, journal antiwagnérien, qui avait réussi à se faire céder à un prix fabuleux, 700 francs, une loge se présente sans succès au contrôle. On lui répond que le coupon ne lui ayant point été délivré à lui personnellement, il n'a pas le droit d'entrer. On affirme que le journaliste éconduit a l'intention d'attaquer juridiquement la direction de l'Opéra.

Vers onze heures et demie, une bande de manifestants quitte le Cercle militaire et se dirige vers l'ambassade d'Allemagne en criant : « A bas Wagner ! A bas Guillaume ! A l'ambassade ! » Une échauffourée se produit entre les agents et les manifestants place Vendôme. Plusieurs personnes sont blessées, notamment un malheureux jeune homme de dix-huit ans, le nommé Poulain, qui reçoit à la tête un coup de sabre. La blessure est profonde de 8 centimètres. On le transporte à la pharmacie Artaud, rue Louis-le-Grand. Un grand nombre d'arrestations sont opérées.

comme femme de chambre une jeune mulâtresse, en qui elle a une confiance illimitée.

— Et vous êtes certain que cette fille consentira ?

— Elle n'a rien à me refuser, ricana le grand Fritz avec une fatuité grossière.

— C'est bien. Prévenez-la que Mademoiselle se présentera demain matin chez le général, et priez-la de vouloir bien la recommander à sa maîtresse.

— Entendu. Monsieur n'a rien plus à me communiquer.

— Non.

Quand Fritz se fut retiré, il se tourna vers Catherine et lui dit :

— Je crois que vous devez être contente : Une place superbe, une occasion unique de montrer votre savoir-faire et, pour comble de bonheur, une place vacante que vous pourrez aller solliciter dès demain.

— Pourquoi pas aujourd'hui, ajouta-t-elle.

— On voit que vous êtes encore expérimentée dans le métier. Vous imaginez-vous qu'un officier français dans la position du général Douvrillé, peut accepter à son service une Allemande ?

— Evidemment non.

— Quand il vous demandera de quel pays vous êtes, il faudra lui répondre que vous êtes née à Luxembourg.

— Je lui répondrai cela.

— Fort bien, mais s'il vous demande de le lui prouver, comment ferez-vous.

Catherine demeura muette, hébété.

— Là ! s'écria le reptile en haussant les épaules, voilà où je vous attendais. Il vous faut des

A l'intérieur, le premier acte est écouté avec calme. Des spectateurs des galeries supérieures jettent dans les loges et sur l'orchestre des boules remplies d'acide sulfhydrique, dont l'odeur est intolérable ; ils sont aussitôt expulsés, ainsi que MM. Maës, Ricazzetti, Michel Morphy, qui avaient réussi à entrer sans passer par le contrôle, et M. Verpoort, gendre de Rochefort, qui faisait du tapage, interrompant les chanteurs pendant le deuxième acte.

A minuit quinze, la sortie s'est effectuée sans incident, la plupart des badauds ayant quitté les abords de l'Opéra.

En résumé, la soirée, quoique moins grave que celle de mercredi, laisse craindre cependant de nouveaux incidents pour lundi, surtout à l'intérieur.

Avant de quitter le théâtre, M. Clément a donné l'ordre de relâcher les individus expulsés de la salle, notamment MM. Maës et Verpoort.

Sur les sept cents arrestations, une vingtaine seulement sont maintenues pour port d'armes prohibées et insultes aux agents.

Paris, 19 septembre.

Seize individus, parmi les sept cents arrêtés hier soir aux environs de l'Opéra, ont été mis à la disposition du parquet et seront poursuivis pour outrages aux agents, port d'armes prohibées, etc.

Presque tous sont des jeunes gens, dont l'âge varie de quinze à dix-huit ans.

Les inondations en Espagne

Une dépêche officielle de Consuegra dit que l'enterrement des cadavres et la crémation des animaux noyés sont terminés. Des travaux de déblaiement sont organisés par les ingénieurs des routes. L'architecte provincial inspecte les édifices qui menacent ruines, pour en ordonner la démolition ou la réparation. Les autorités travaillent à compléter la liste des personnes disparues. La route de Madrid à Consuegra est réparée. Le service des manutentions est complètement assuré. On commence à recevoir du linge en grande quantité.

Les missionnaires franciscains déploient un zèle extraordinaire. Ils pensent, comme les autorités, qu'il est préférable de fournir du travail plutôt que de distribuer des aliments et des secours en argent. Le nombre des ouvriers est plus que suffisant. Les environs des villes sont pleins de malfaiteurs. On trouve beaucoup d'argent et de bijoux sous les ruines.

Madrid, 19 septembre.

La colonie allemande à Madrid a ouvert une souscription pour les inondés d'Almería. Les pertes de cette ville sont évaluées à trois millions de pesetas. Le consul de France à Bilbao ouvre une souscription pour les victimes. A Villarubia, province de Tolède, on compte plus de 200 personnes grièvement blessées.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

LE MONUMENT CLÉMENT MAROT

M. Larroumet, directeur des beaux-arts, est arrivé à Cahors. Samedi, il a visité le musée de Cahors, enrichi par lui de nombreuses peintures et sculptures. Accompagné des architectes et du président de la commission d'initiative, M. le di-

recteur des beaux arts est ensuite allé visiter les travaux du monument Clément Marot.

Dimanche, M. Larroumet s'est entendu avec la municipalité cadurcienne sur la date à choisir pour l'inauguration du monument. En présence du peu d'avancement des travaux, il est certain que cette inauguration ne pourra avoir lieu, ainsi qu'on l'avait annoncé, le 18 octobre prochain.

Il est probable que cette date devra être renvoyée à la mi-novembre.

M. le directeur des beaux arts est parti hier pour Gourdon.

La proposition Brisson

Le ministre des finances vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante :

Monsieur le préfet,

La commission du budget ayant conclu à l'adoption, avec certaines modifications, de la proposition de M. Brisson, relative à la réforme des frais de justice, la discussion de cette proposition pourra être mise à l'ordre du jour de la Chambre, dès le commencement de la prochaine session, et il est probable que des amendements seront déposés dès la rentrée du Parlement.

Dans ces conditions, mon administration aurait intérêt à connaître, le plus tôt possible, les vœux qui ont pu être formulés, par les conseils généraux, dans leur dernière session, sur le projet dont il s'agit, afin d'être en mesure d'en tenir compte dans l'étude définitive de la réforme et l'examen des amendements qui seront présentés.

J'ai, en conséquence, l'honneur de vous prier de me faire connaître si le conseil général de votre département a émis un vœu de cette nature et, dans le cas de l'affirmative, de me le transmettre sans retard.

Je vous serai, en outre, obligé, à raison d'autres projets dont le Parlement est saisi, de me faire parvenir en même temps tous les vœux qui ont pu être exprimés au sujet des divers impôts dont le recouvrement est confié à l'administration de l'enregistrement des domaines et du timbre.

Recevez, monsieur le préfet, etc.

Le ministre des finances, ROUVIER.

La réunion publique de Montcuq

Une réunion publique a eu lieu, dimanche, à Montcuq. Dans cette réunion, M. Béral, sénateur, et M. Rey, député, ont pris successivement la parole, après quelques mots de bienvenue qui leur ont été adressés par M. Cambon, président des fêtes de Montcuq.

M. Rey a montré les progrès faits par la République, depuis les élections de 1889. Il a dit que les Chambres avaient déjà montré toute leur sollicitude pour les caisses agricoles, en diminuant le principal de l'impôt foncier de 22 0/0. Il a ajouté que la République ne s'en tiendrait pas là, mais qu'elle arriverait à réaliser d'importantes améliorations, parmi lesquelles le crédit agricole, les assurances des récoltes par l'Etat, l'assistance médicale dans les campagnes et la création d'une caisse de retraites pour les ouvriers et l'agriculture.

En terminant, M. Rey a dit que la construction de la voie ferrée de Cahors à Moissac par Montcuq était inscrite au programme de M. de Freycinet et que cette construction serait faite dans un avenir peu éloigné.

Le discours de M. Rey a été souvent interrompu par de frénétiques applaudissements.

M. Béral a établi un parallèle entre la situation de la République de 1877 et celle d'aujourd'hui. Elle félicita donc sincèrement Catherine.

Le lendemain matin, à la première heure, ainsi que cela avait été convenu la veille, Cornélius Schlang reçut Catherine dans son bureau.

De faux papiers, adroitement fabriqués, établissaient maintenant avec une entière évidence que la demoiselle Catherine Wild était née à Luxembourg.

A présent, lui dit le reptile, il ne nous reste plus qu'à régler la question des émoluments que vous aurez à toucher en récompense de vos bons offices.

Je ne demande rien, déclara la Prussienne.

Rien ? répéta Cornélius Schlang ébahi de ce dépit étonnant inusité chez ses compatriotes.

Rien. Le plaisir de servir l'Allemagne me suffit.

Il vous sera tenu compte en haut-lieu, croyez-le bien de vos sentiments aussi chevaleresques que patriotiques. Allez maintenant, tâchez de vous faire accepter, et, une fois dans la place, agissez de telle sorte que rien ne vous échappe, inspirez confiance par votre dévouement apparent, questionnez le moins possible, trouvez les prétextes ingénieux pour pénétrer seule dans le cabinet de travail du général. Une fois là, lettres, documents, plans, communiquez-moi tout ce que vous pourrez ; si vous saisissez au vol une nouvelle militaire quelconque, faites-m'en part tout aussitôt.

Je vous le promets.

Et après avoir, une dernière fois, protesté de son dévouement à la cause sainte (!) elle sortit du cabinet du reptile, non pas la tête basse, comme

aujourd'hui. Il a montré combien, depuis que les républicains étaient véritablement au pouvoir, la tranquillité avait succédé aux agitations intérieures et combien le pays avait gagné à ce calme.

Il a dit qu'il convenait, aujourd'hui, d'accueillir ceux qui voudraient entrer franchement dans les rangs républicains. La République n'a rien à redouter de ses ennemis à l'intérieur, et de récents événements prouvent que le gouvernement républicain trouve des amis à l'extérieur.

Comme M. Rey, M. Béral a ajouté que la ligne de Cahors à Moissac ne tarderait pas à être construite et que toute la représentation du Lot, jointe à celle de Tarn-et-Garonne, avait déjà fait des démarches pour activer la construction de cette voie.

Le discours de M. Béral a été couvert d'applaudissements.

Le renvoi de la Classe

Le ministre a réglé, il y a quelque temps déjà, les conditions dans lesquelles se ferait cette année la libération de la classe.

Le moment nous paraît venu de rappeler ces conditions :

Militaires de la classe 1887. — Les hommes de la classe de 1887, ainsi que tous ceux qui doivent passer dans la réserve avant le 1^{er} novembre prochain, actuellement présents dans les corps intérieurs, en Algérie et en Tunisie, seront envoyés en congé aux dates ci-après :

1^o Le 23 septembre pour les corps qui ne manœuvrent pas et pour ceux qui auront terminé leurs manœuvres assez à temps pour être rentrés dans leurs garnisons avant le 20 septembre ;

2^o Le troisième jour après celui du retour dans les garnisons pour les autres corps de troupe.

Pour les régiments d'infanterie des 9^e et 10^e divisions, qui doivent, après la dislocation, permutation pour le relèvement de la garnison de Paris, — 4^e, 31^e, 46^e, 76^e, 82^e, 89^e, 113^e et 131^e de ligne, — les hommes seront envoyés le troisième jour après celui où le dépôt aura repris sa nouvelle garnison.

Les hommes libérés seront inscrits sur les contrôles de la réserve, savoir : ceux de la classe 1887 le 31 octobre ; les engagés volontaires et autres catégories à la date de la cessation de leur troisième année d'activité.

Sont exceptés de l'envoi en congé : 1^o les engagés volontaires pour cinq ans qui demandent par écrit, à terminer leurs cinq ans ; les engagés volontaires, qui n'ont pas accompli intégralement la durée de leur engagement spécial ; 3^o les sous-officiers qui demandent à se rengager et qui n'ont pu le faire encore faute de places ; 4^o les militaires proposés pour la retraite qui veulent attendre au corps la liquidation ; 5^o les sous-officiers liés au service comme rengagés avec prime.

Bien entendu, et conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi du recrutement, les hommes qui, pendant leur présence au corps, ont subi des punitions de prison ou de cellule, seront maintenus au régiment pendant un nombre de jours égal à celui de leurs jours de punition.

Soldats d'un an. — Pour la première fois le ministre a réglé d'une façon précise les conditions du renvoi des hommes qui, aux termes des articles 21, 22 et 23 de la loi militaires n'ont été incorporés que pour un an. L'an dernier, certains corps avaient libéré ces jeunes gens et même temps que la classe ; d'autres, au contraire,

une misérable qui vient d'accepter la mission la plus honteuse, mais avec une fierté enthousiaste comme une héroïne qui vient de jurer de mourir pour sa patrie !

Cornélius Schlang la regarda s'éloigner en murmurant, très satisfait :

— Voilà une fameuse recrue !... c'est une gaillarde !

Le général Douvrillé habitait un magnifique appartement au premier étage d'une maison située boulevard Saint-Germain, à deux pas du ministère de la guerre, où la nature de ses fonctions pouvait l'obliger d'accourir à tout instant, la nuit même, en cas d'alerte imprévue. C'était un des officiers les plus braves et les plus instruits de l'armée.

Dès sa sortie de l'École polytechnique, il avait fait brillamment ses premières armes, comme sous-lieutenant à Sébastopol, où il s'était distingué par son courage tranquille et inébranlable. Il gagna la croix d'honneur, le grade de capitaine et, plus tard, celui de chef de bataillon sur les champs de bataille d'Italie et du Mexique.

Travailleur modeste, serviteur dévoué de la France, mais incapable d'un acte de courtisanerie pour obtenir une faveur ou de l'avancement, il ne fit plus parler de lui jusqu'à la fin de l'Empire, et il commandait encore son bataillon d'infanterie quand survint la guerre, en 1870.

(A suivre) A. SIRVEN ET A. STÉGEL.

leur avaient fait faire un an jour par jour. La circulaire du 2 septembre donne raison aux premiers.

En conséquence, seront renvoyés en congé aux mêmes dates et dans les mêmes conditions que les précédentes, les hommes des classes de 1888 (ajournés) et de 1889 appelés pour un an au mois de novembre 1890. Il en sera de même des élèves appartenant à l'Ecole normale supérieure, soit aux Ecoles se recrutant par voie de concours qui ont contracté des engagements de trois ans en réclamant le bénéfice de l'article 59 de la loi militaire, à moins qu'ils ne demandent à rester au corps ou qu'ils n'aient perdu leur droit à la dispense.

Ceux de ces derniers dont le maintien n'aurait pour cause qu'un défaut d'instruction militaire indépendant de leur bonne volonté, c'est-à-dire provenant de séjour aux hôpitaux ou en convalescence, et qui auraient constamment tenu une bonne conduite, seront signalés aux commandants de corps d'armée, qui pourront réduire la durée du maintien à un temps strictement égal à celui de l'absence.

Quant aux jeunes gens arrivés tardivement pour tout autre cause que la maladie, notamment ceux qui auraient usé, pour répondre, des délais de grâce de l'insoumission, et ceux qui auraient obtenu des sursis d'arrivée d'un mois, ils seront maintenus au corps pendant un laps de temps égal à celui de l'absence.

Dispositions communes aux hommes de trois ans et d'un an. — Une innovation importante à signaler est relative aux certificats de bonne conduite. Tous les jeunes gens renvoyés dans leurs foyers seront appelés à en recevoir — après avis de la commission spéciale — aussi bien que ceux dont le service d'activité n'était que d'une seule année que ceux qui devaient trois ans à l'Etat. Jusqu'à présent, tout homme n'ayant pas accompli un minimum d'une année de service, jour par jour, n'était pas admis à l'obtention d'un certificat de bonne conduite.

Désormais, tous seront traités de la même manière à ce point de vue, et, avant le départ, la mention : *Certificat de bonne conduite accordé ou refusé*, sera inscrite sur les livrets dans la case spéciale.

Les sous-officiers, caporaux et brigadiers libérés ne partiront de leur ville de garnison que par les trains suivant ceux qui auront emmenés les soldats dans chaque direction. Ces derniers prendront en conséquence les premiers trains de la journée, afin de retarder le moins possible le départ des gradés.

Les congés de convalescence

Le président du conseil, ministre de la guerre, consulté sur la manière dont il convient d'appliquer, le cas échéant, les dispositions de l'article 47 de la loi du 15 juillet 1889, sur le recrutement de l'armée, aux militaires envoyés en congé de convalescence peu de temps avant l'époque de leur libération du service actif, a décidé ce qui suit :

1° Militaires ayant soixante jours au minimum de service supplémentaire à accomplir (art. 47 précité, § 1^{er}).
Les officiers généraux appelés à délivrer des congés de convalescence à des militaires de cette catégorie se trouvant dans les trois derniers mois de leur temps de service légal se feront présenter un état de punitions de ces militaires, et ils examineront s'il convient de fixer la durée du congé de convalescence à délivrer au delà de l'expiration du temps de service supplémentaire à accomplir par les intéressés.

2° Militaires à traduire devant les conseils de discipline pour être maintenus au corps de trois mois à un an (art. 47, § 3^e et dernier).
Pour ces militaires, les propositions de congé de convalescence à établir en leur faveur devront toujours être accompagnées de l'avis émis à l'avance par le conseil de discipline des corps auxquels ils appartiennent.

Les gouverneurs militaires et les généraux commandant les corps d'armée apprécieront s'il y a lieu de faire revenir ces militaires au corps ou de leur faire remise totale du temps de service supplémentaire fixé par le conseil de discipline. Dans ce dernier cas, ces officiers généraux statueront directement par *délégation des pouvoirs du ministre*.

3° Les militaires de l'une ou de l'autre des deux catégories visées ci-dessus qui seront astreints à faire leur temps de service supplémentaire devront être soumis aux règles communes.

Par suite, ces militaires accompliront toujours à leur corps leur temps de service supplémentaire; ce temps de service aura pour point de départ : pour les engagés volontaires, la date de l'expiration de leur engagement; pour les hommes appartenant aux contingents annuels, la date fixée pour le renvoi dans leurs foyers des militaires de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les cas exceptionnels seront soumis à la décision du ministre.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Le conseil d'arrondissement de Cahors s'est réuni hier, à 2 heures, sous la présidence de M. Costes.

M. Calès, secrétaire général, assistait à la séance.

Le conseil avait à décider comment serait réparti, dans l'arrondissement de Cahors, le dégrèvement de 97,449 fr. consenti par l'Etat sur la propriété foncière non bâtie.

L'administration proposait la répartition de ce dégrèvement au prorata des surtaxes éprouvées par les communes dans la répartition actuelle.

Le Conseil n'a pas adopté cette proposition.

Il a décidé de répartir le dégrèvement à toutes les communes, quel que soit le taux actuel de l'impôt dans chacune d'elles, et ce, proportionnellement au principal de leur contribution foncière.

ARTS ET MÉTIERS

Le Journal officiel publie la liste des candidats admis aux Ecoles des Arts et métiers à la suite du concours de 1891.

Parmi les admis, nous avons le plaisir de relever les noms de deux de nos jeunes compatriotes, MM. Camy, reçu avec le n° 20 et Pomarède reçu avec le n° 29.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES

M. Fréjaville, commis principal des contributions indirectes à Cahors, est nommé receveur à Salles-Curan (Aveyron).

M. Girou, commis principal à Martel, passe à Cahors, avec le même grade, en remplacement de M. Fréjaville.

ENSEIGNEMENT

M^{lle} Dussert, directrice de l'école primaire supérieure de Secondigny-en-Gâtine, est nommée directrice de l'école primaire supérieure de Montcuq, en remplacement de M^{lle} Parant, qui reçoit une autre destination.

Montcuq

Courses de vélocipèdes. — Voici le résultat des courses de vélocipèdes qui ont eu lieu dimanche à Montcuq, et auxquelles ont pris part MM. Echee, Sirven et Luc, tous les trois de Cahors :

Course départementale. — 1^{er}, Echee; 2^e, Sirven; 3^e, Luc.

Course cantonale. — 1^{er}, Miquel, de Montcuq, 2^e, Baboulène, de Montcuq.

Courses régionales. — 1^{er}, Echee; 2^e, Sirven; 3^e, Luc.

Course d'honneur. — 1^{er}, Echee; 2^e, Sirven; 3^e, Luc.

Puy-l'Evêque

Plusieurs sacs d'avoine ont été volés chez M. Jean Blancs. On est sur la trace du coupable.

Saint-Cirq-Lapopie

Judi dernier, un vol de fruits a été commis au préjudice de la nommée Lagarrigue. L'auteur est inconnu.

Prayssac

La nommée Pétronille Caussant, ménagère à Bagat, a été victime d'un vol à la tire sur le champ de foire de Prayssac. Son porte-monnaie, contenant une somme de 18 fr., lui a été enlevé.

Labastide-Murat

La foire de la Labastide-Murat, n'a pas été belle, les divers foirails peu garnis.

Les bœufs d'attelage étaient recherchés et se vendaient un peu plus qu'aux foires précédentes.

Les bêtes à laine se vendaient beaucoup. — Les porcelets se vendaient à de bons prix.

Le Blé de l'année se vendait de 15 fr. à 16 fr. Celui de l'année dernière se vendait de 16 fr. à 17 fr. 50 les 4 cartons. L'avoine se vendait 5 fr.

La volaille était chère, le gibier était peu abondant et malgré cela il ne se vendait pas cher. Un gros lièvre valait à peine 4 fr.

Les perdreaux 1 fr tout au plus.

Souillac

M. Garderein, de Souillac, colonel territorial affecté aux service des chemins de fer de campagne et des étapes de guerre, officier de la Légion d'honneur, est exceptionnellement maintenu, par décision ministérielle en date du 29 août, sans limite d'âge, dans son grade et son emploi.

Voici le programme des fêtes des 26, 27 et 28 septembre, à l'occasion du concours agricole :

Samedi 26. — A 7 h. du soir, annonce de la fête par des salves d'artillerie. A 9 h. du soir, retraite aux flambeaux par la fanfare.

Dimanche 27. — A 6 h. du matin, salves d'artillerie. De 8 à 10 h., séance de labourage. A 10 h., concours de tir à l'école de garçons. A 1 h. du soir, course aux sacs sur la place de Laborie. A 1 h. 1/2, mât de cocagne sur la place des Toiles. A 2 h. 1/2, jeu du farinier, sur l'avenue Gambetta. A 3 h. grand bal champêtre : Une noce de village, promenade bouffonne. (Pendant la promenade, il sera fait une quête au profit des pauvres). A 5 heures, distribution des prix aux exécutants du concours. A 8 h., grandes illuminations : route Nationale, avenue Gambetta et diverses places de la ville. A 9 h., brillant feu d'artifice. A 9 h. 1/2, départ d'un ballon

muni de pièces d'artifice (au même moment, concert par la fanfare), bal champêtre toute la nuit.

Lundi 28. — A 6 h. du matin, salves d'artillerie. A 8 h. 1/2, distribution de secours aux indigents. A 9 h., jeu du baquet sur la place de l'Eglise. A 10 h., concours de grimaces sur la place de la Halle. A 10 h. 1/2, jeu des bronchettes, en face de la gendarmerie. A 1 h., bal champêtre. A 2 h., grandes courses de vélocipèdes avec le concours des Veloce-Clubs régionaux : Cahors, Brive, Périgueux, etc. (la fanfare se fera entendre pendant les courses). A 8 h. concert par la fanfare, retraite aux flambeaux, départ d'un ballon, bal champêtre toute la nuit.

Lamativie

Judi dernier, vers 3 heures du soir, sur la ligne du chemin de fer de Saint-Denis à Aurillac, dans la tranchée n° 1 du lot de Lamativie, les nommés Baptiste Clamagirand et Félix Roudergue, âgé de 19 ans, terrassiers audit Lamativie, étaient occupés à enlever des pierres tombées sur la voie.

Quelques minutes avant le passage du train 1050, un bloc se détacha d'une hauteur de huit mètres et roula sur la tête du malheureux Roudergue qui fut renversé et étourdi par le coup.

Le docteur Bénéchie le fit transporter à la maisonnette du Cournil, où il expira à 11 heures du soir.

Calviac

Les nommés Jean Marroncle, âgé de 74 ans, et Jean Ribeyrol, âgé de 73 ans, tous deux propriétaires au village de Castanié, commune de Calviac, sont deux voisins qui vivent en mauvaise intelligence depuis quelques années. Samedi après quelques paroles échangées, et au moment où Ribayrol sortait de sa grange, Marroncle, armé d'une fourche en fer, se jeta sur son adversaire et lui en porta un violent coup sur la tête.

La blessure est, paraît-il, grave. Procès-verbal a été dressé par la gendarmerie.

Les orages

Les orages proviennent, comme on le sait, de l'électricité atmosphérique, laquelle est toujours beaucoup plus considérable en été que dans les autres saisons. La décharge électrique se traduit aux yeux par l'éclair et aux oreilles par le tonnerre. Cela se produit simultanément; mais on voit l'éclair avant d'entendre le tonnerre parce que la lumière se propage beaucoup plus vite que le son.

C'est l'éclair qui tue et non pas le tonnerre; de sorte que, lorsqu'on a vu l'éclair sans être foudroyé, on n'a pas à craindre, le tonnerre, qui n'est, en quelques sorte, qu'un écho lointain sans danger. L'individu foudroyé n'a pas vu l'éclair; on a, là-dessus, le témoignage de toutes les personnes foudroyées qui sont revenues à la vie.

Suivant l'intensité de son action, la foudre produit sur l'homme et sur les animaux des accidents tantôt légers, tantôt mortels, tels que des brûlures, des paralysies, la syncope, la commotion cérébrale, l'asphyxie. Ces accidents sont plus fréquents qu'on ne serait tenté de le croire. Dans une statistique portant sur une période d'un demi-siècle (de 1835 à 1884), on a relevé, rien que pour la France, quatre mille six cent neuf personnes tuées du coup, un millier de personnes frappées de lésions qui ont entraîné la mort, quatre mille frappées de paralysie passagère et vingt mille atteintes de blessures sans conséquence.

On connaît les effets très bizarres de la foudre dépeignant un individu de tous ses vêtements, arrachant tous les clous d'un soulier, photographiant sur la peau les objets voisins, etc. Mais, de tous les effets de la foudre, l'un des plus extraordinaires est de laisser les victimes dans l'attitude même où la mort subite est venue les surprendre, comme il arrive pour les soldats tués brusquement sur les champs de bataille.

Un des plus anciens faits de ce genre a été rapporté par Cardan. Huit moissonneurs s'étaient réfugiés sous un chêne pour se mettre à l'abri de l'orage et prendre leur repas. La foudre éclate, et les huit personnes frappées à mort restèrent dans la position qu'elles occupaient, l'une tenant son verre, l'autre portant son pain à sa bouche, sans que l'expression de leur visage ait été modifiée.

Un autre fait analogue a été rapporté par le pasteur protestant Butler, qui en a été témoin oculaire. Dix moissonneurs s'étaient réfugiés sous un arbre à l'approche de l'orage. La foudre éclata et tua du coup quatre d'entre eux, qui restèrent comme pétrifiés. L'un gardait entre ses doigts la prise de tabac qu'il allait aspirer. Un autre tenait sur ses genoux son petit chien, tué également : la main gauche s'était arrêtée sur la tête de l'animal qu'elle caressait, tandis que la main droite lui offrait un morceau de pain. Un troisième était assis, les yeux ouverts et la tête tournée du côté de l'orage.

On observe de même chez les animaux la conservation de l'attitude du moment de la mort. En 1819, près de Clermont, une chèvre fut frappée par la foudre et tuée sur le coup. On la trou-

va debout sur ses pattes de derrière, tenant encore à la bouche une branche de verdure.

Les précautions à prendre en temps d'orage ont été si souvent indiquées, qu'il est presque superflu d'y revenir. La foudre est attirée par les objets élevés (comme les clochers, les arbres, les meules de foin ou de paille), et par les objets métalliques (les fusils, les fourches en fer, les faux portées la pointe en l'air, les charrues, les fils télégraphiques). Dans les campagnes, c'est surtout en se réfugiant sous les arbres que l'on risque d'être foudroyé; et cependant, c'est là un instinct si naturel, que l'on y obéit irrésistiblement, même en connaissant le danger.

Lorsqu'un individu a été frappé par la foudre, on conseille de l'enterrer jusqu'au cou, dans de la terre fraîche. Ce remède a souvent réussi; mais il faut bien reconnaître qu'il n'est pas toujours d'une application facile.

Il y en a un autre qui est tout aussi efficace et beaucoup plus pratique. Il consiste à frictionner les victimes, de la tête aux pieds, avec des linges imbibés d'eau froide, ces lotions, en dehors de leur efficacité réelle contre les brûlures, sont utiles contre la commotion cérébrale. Par la stimulation qu'elle provoquent à la peau, elles combattent la syncope en réveillant l'action du cœur, et font cesser l'asphyxie en ranimant le jeu des poumons. Par l'emploi de ce moyen d'une extrême simplicité, on parviendra à rappeler à la vie les gens qui ne sont pas morts.

D^r HECTOR GEORGES, Professeur d'Hygiène à l'Institut national agronomique

Dernières nouvelles

LES FACTEURS DES POSTES ET TÉLÉGRAPHES

L'assemblée générale des facteurs des postes a eu lieu hier. On y a adopté une série de vœux tendant à améliorer la situation, notamment en ce qui concerne les salaires et la retraite des facteurs. Ils voudraient, comme on sait, une retraite plus élevée et un salaire calculé sur le nombre de kilomètres parcourus.

UNE COMMUNE INCENDIÉE

Clermont-Ferrand, 21 septembre.

Un incendie s'est déclaré à deux heures de l'après-midi dans la commune de Villars. Poussées par le vent, les flammes ont gagné toute la montagne.

De longs serpents de feu couvrent actuellement une étendue de plusieurs kilomètres.

Les pompiers de Royat, de Chamalières et de Clermont sont sur les lieux.

La garnison a envoyé des troupes. Tout Clermont est au dehors pour voir ce spectacle horriblement superbe.

Institution D. Lafontaine

Directeur : D. LAFONTAINE, Officier d'Académie
Rue Capdeville, 3, Bordeaux

Etudes classiques complètes. — Etudes commerciales. — Comptabilité. — Arithmétique commerciale. — Dessin. — Ecole supérieure de commerce. — Ecole des hautes études. — Ecole d'agriculture. — Arts et métiers. — Ecoles vétérinaires.

Internes, demi-pensionnaires, externes de tous âges. PROSPECTUS

Excellent effet !

Ambrières (Mayenne) le 15 avril 1891. — Je vous remercie de l'excellent effet que vos **Pilules Suisses** ont produit sur mes maux d'estomac, et je vous autorise à publier ma lettre.
(Sig. lég.) A. HESBLIN, agent d'assurances.

Bourse de Paris

Cours du 21 septembre 1891

RENTES

3 0/0 perpétuel.....compt.	95 82
3 0/0 amortissable.....compt.	97 47
3 0/0 Emprunt 1891.....compt.	94 80
4 1/2 0/0 1883.....compt.	105 80

Valeurs Françaises

ACTIONS

BANQUE DE FRANCE.....	4600
CRÉDIT FONCIER.....	1282
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.....	485
COMPTOIR N ^o D'ESCOMPTE.....	545
EST (Chemin de Fer).....	915
LYON.....	1511 25
MIDI.....	1300
NORD.....	1850
ORLÉANS.....	1540
OUEST.....	1077 50
GAZ, C ^{ie} parisienne.....	1450
CANAL DE SUEZ.....	2900
CANAL DE PANAMA.....	21 75
Etablissements DECAUVILLE.....	310

AUDOUARD Chirurgien-dentiste à Brive, à l'honneur d'informer sa clientèle du Lot qu'il sera à Cahors, Hôtel du Palais National, régulièrement le 4^e mercredi de chaque mois.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1er itinéraire : 1re classe 225 fr. — 2e classe 170 fr. — Durée de validité : 45 jours.

2e, 3e et 4e itinéraires : 1re classe, 180 fr. — 2e classe 135 fr. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Enfin, il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1re et 2e classe réduits de 25 %, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

Excursions aux Stations d'hiver des Pyrénées

Arcachon, Pau, Biarritz Salies-de-Béarn

Tarif spécial A n° 11 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans pour :

Alet, Arcachon, Argelès-Vieuzac, Ax, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Biarritz, Capvern, Couza-Montazels, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Laruns-Eaux-Bonnes, Oloron-Sie-Marie, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Saint-Girons, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat et Ussat-les-Bains.

Durée de validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller com-

me au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux administrations pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Pau, Biarritz Salies-de-Béarn

Tarif spécial A n° 34 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1re et 2e classes sont délivrés à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

Toute l'année, pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary, Pau, St-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn.

Et du 1er mai au 31 octobre, pour Alet, Argelès-Vieuzac, Ax, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Capvern, Couza-Montazels, Hendaye, Laruns-Eaux-Bonnes, Oloron-Sainte-Marie, Pierrefitte-Nestalas, Saint-Girons, Salies-du-Salat et Ussat-les-Bains.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Table with 2 columns: Number of persons (3, 4, 5, 6) and corresponding percentage reduction (25%, 30%, 35%, 40%).

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

EXCURSIONS EN AUVERGNE et dans le Limousin

Permettant de visiter le Mont-Dore, La Bourboule, Royat, Clermont-Ferrand, Nèris et Evaux, avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

La Compagnie d'Orléans délivre du 15 Juin au 30 Septembre des billets d'Excursion en Auver-

gne et dans le Limousin valables pendant 30 jours, au départ de Paris, Orléans, Blois, Tours, Le Mans, Angers et Nantes, ainsi qu'aux gares et station intermédiaires, aux prix réduits ci-après :

Table with 4 columns: Station (Paris, Nantes, Angers, Le Mans, Tours, Blois, Orléans) and prices for 1st and 2nd classes.

Itinéraire

1° Le parcours entre le point de départ et Vierzon, et vice versa.

2° Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Nèris (bains de Nèris), Evaux (bains d'Evaux), Eygurande, Laqueuille (bains du Mont-Dore et de La Bourboule), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et St-Yrieix, ou par Eymoutiers), Vierzon.

La durée de validité de ces billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément égal de 10 % du prix du billet.

Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une autre station du réseau situé sur l'itinéraire des billets de voyage circulaires ci-dessus, ou inversement, des billets aller et retour de 1re et 2e classe, avec réduction de 25 % sur le prix ordinaire des places.

Ces billets sont délivrés, soit au commencement du voyage pour aller rejoindre l'itinéraire du billet d'excursion dont ils forment le complément, et dont la demande doit être faite en même temps, soit au cours du voyage pour atteindre des points du réseau situés en dehors de l'itinéraire du billet d'excursion.

On délivre des billets à toutes les gares du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

AVIS ESSENTIEL. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas le parcours de terre dans les services de correspondance de Chamblet-Nèris à Nèris; — de la gare à la localité d'Evau et de Laqueuille au Mont-Dore et à La Bourboule.

Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare départ, soit au bureau du Correspondant de la Compagnie, à Laqueuille, des billets d'aller et retour réduits de 25 % pour le Mont-Dore et la Bourboule.

On demande pour une nouvelle Société Mutuelle de Retraites fortement patronnée, des agents généraux dans chaque arrondissement, 250 fr. par mois fixe et remises sur affaires. Garantie exigée 2,000 fr. — Ecrire pour renseignements à M. Louis, à la Générale, 11, rue Saint-Lazare, à Paris.

Bibliographie

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET Co 53, RUE JACOB, A PARIS

MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELEINE RAYMOND

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle est jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire un journal par excellence des travaux utiles et de tableaux d'agrément, fait actuellement paraître avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes: dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles, contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur le poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET Co, rue Jacob, 53, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements : 1re édition, 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. — 4e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

LE TÉLÉGRAPHE

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides le soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.

Le Télégraphe sera servi à l'essai à toute personne qui en fera la demande.

On s'abonne à Paris, 5, rue Coq-Héron. Trois mois : 12 fr.; Six mois : 24 fr.; Un an : 48 fr.

École de Notariat de Toulouse

DIRECTION : Rue des Lois, 32

PROFESSEURS :

- Cours théoriques : M. GUIRAUDUE, Docteur en droit, ancien Notaire, Avocat. Cours d'actes et d'application : M. CHAYROU, ancien Principal clerc de Notaire, à Paris. Cours d'enregistrement : M. NOUBLET, ancien Receveur de l'Enregistrement et des Domaines. Cours de liquidation (le jeudi matin) : M. CHAYROU.

Ouverture des Cours : le lundi 2 novembre 1891

L'enseignement complet dure une année. — Les cours sont de 4 heures par jour et ont lieu le matin de 8 à 10 h., et le soir de 4 à 6 h. — Autant que possible, les demandes d'inscription doivent être adressées avant le 15 octobre. La circulaire et le programme de l'enseignement sont envoyés à toute personne qui en fait la demande à M. Chayrou, Directeur de l'Ecole de Notariat, rue des Lois, 32, Toulouse.

BUREAU de PLACEMENT

CAHORS — Rue St-James, 12, — CAHORS

Mme V^e BALAGAYRIE, a l'honneur d'informer le public qu'elle vient d'obtenir l'autorisation de tenir un Bureau de Placement. Elle se charge de fournir des domestiques, hommes ou femmes, ou des ménages, munis de bons certificats, aux personnes qui voudront bien lui en faire la demande.

HONORÉ 77, BOULEVARD GAMBETTA, 77 CAHORS Photographe

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE À JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, éléments de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les Pays EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent. ou en 30 séries à 75 centimes

75 CENTIMES la série de la carte colorée avec carte coloriée

La 1re liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires

chez M. HAVARD, éditeur, 72, Bd St-Michel, Paris, ou adresser 15 cent. timb. pour recevoir la 1re série

chez LIBRAIRES tous LIBRAIRES

et à l'imprimerie Layrou, rue du Lycée (Cahors).

La petite Carte de poche DU LOT

Le propriétaire-gérant : LAYROU.

EXPOSITION

CAHORS 1891



B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse Clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, Saison d'Hiver

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande

Chemin de fer d'Orléans

HORAIRE DES TRAINS

De CAHORS à LIBOS

Table with 3 columns: Station (Cahors, Mercuès, Arrêt Douaillé, Parnac, Luzoch, Castelnaud, Arr. Prayssac, Puy-l'Évêque, Duravel, Soturac-Tourne, Fumel, Libos, Bordeaux, Paris) and times for Omnibus and Poste.

De LIBOS à CAHORS

Table with 3 columns: Station (Paris, Bordeaux, Libos, Fumel, Soturac-Tourne, Puy-l'Évêque, Arr. Prayssac, Castelnaud, Luzoch, Parnac, Arrêt Douaillé, Mercuès, Cahors) and times for Poste, Omnibus, and Omnibus.

De CAHORS à CAPDENAC

Table with 3 columns: Station (Cahors, Arcambal, Vers, Saint-Géry, Conduché, St-Cirq, St-Martin-Lab, Oliviac, Cajarc, Montbrun, Tournac, Lamadelle, Capdenac) and times for Omnibus and Poste.

De CAPDENAC à CAHORS

Table with 3 columns: Station (Capdenac, Lamadelle, Tournac, Montbrun, Cajarc, Calviac, St-Martin-Lab, St-Cirq, Conduché, Saint-Géry, Vers, Arcambal, Cahors) and times for Omnibus and Poste.